



©Paula Casado Aguirregabiria

VOTRE RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX CHEZ MSF

**GUIDE À L'INTENTION DU PERSONNEL
MOBILE**

Novembre 2026

GUIDE POUR LE PERSONNEL MOBILE

Au sein de MSF, vous trouverez un travail qui a du sens au sein d'une organisation qui apporte des soins médicaux essentiels aux populations touchées par les conflits armés, les épidémies, les catastrophes naturelles et l'exclusion des soins de santé. L'aide apportée par MSF sauve et transforme des vies. Cela est possible grâce à notre personnel.

Si vous êtes membre du personnel mobile de MSF, ce guide s'adresse à vous. Il a pour objectif de vous informer sur le système de rémunération et d'avantages sociaux offert et de vous expliquer les principes et les politiques qui l'encadre.

Pour plus d'informations, contactez votre entité contractante.

BIEN PLUS QU'UN SIMPLE EMPLOI

Le mouvement MSF attire des personnes du monde entier qui souhaitent mettre leurs compétences au service d'une cause humanitaire pour faire la différence.

Nos membres du personnel travaillent avec un engagement remarquable, font preuve de compétences et d'une grande capacité d'adaptation. En retour, MSF s'efforce d'être un employeur responsable et de faire de l'engagement auprès de MSF un choix durable.

UNE ORGANISATION RESPECTÉE, GUIDÉE PAR DES VALEURS



Vous ferez partie d'une organisation humanitaire médicale guidée par des principes forts, notamment les plus hauts standards d'éthique médicale, l'indépendance, l'impartialité, la neutralité, le témoignage et la redevabilité de ses actions.



UN TRAVAIL HUMANITAIRE ENRICHISSANT ET STIMULANT

Vous aurez l'occasion de faire la différence et d'exercer un métier exigeant dans un environnement dynamique et très varié.

**CHEZ MSF,
VOUS
TROUVEREZ**



ÉVOLUTION ET OPPORTUNITÉS

Vous bénéficierez d'une préparation aux affectations, de formations et d'opportunités pour développer votre carrière au sein de MSF.



UNE ÉQUIPE MULTICULTURELLE ET PASSIONNÉE

Vous ferez partie d'une équipe de 65 000 collaborateurs dévoués et professionnels, originaires de plus de 160 pays à travers le monde.



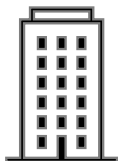
UN SEUL SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION **POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL MOBILE**

Au sein de MSF, il existe un système unique de rémunération et d'avantages sociaux pour l'ensemble du personnel mobile, quelle que soit la direction opérationnelle qui vous envoie en affectation ou votre entité contractante. Cette approche unifiée garantit des principes de rémunération cohérents, un modèle salarial commun et des avantages sociaux harmonisés, y compris pour les packages spéciaux.

Un système unique pour l'ensemble du personnel mobile est essentiel pour MSF afin de permettre la mobilité du personnel entre les pays de programme.

APERÇU DE VOTRE CONTRAT, RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

VOTRE CONTRAT



Quel bureau établira
votre contrat ?

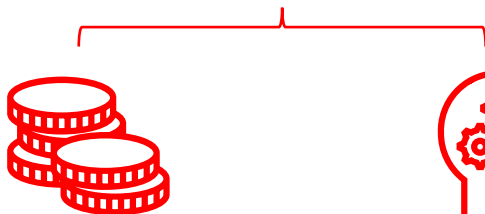


Lien avec l'impôt sur le revenu et
les prestations sociales

**L'ensemble de rémunération standard du personnel mobile
repose sur deux piliers**

VOTRE RÉMUNÉRATION

Grille salariale mobile



Niveau de salaire



Échelon salarial –
Rémunération individuelle

VOS AVANTAGES SOCIAUX



Congés
annuels



Assurances
et retraite



Avantages légaux
liés au contrat
Le cas échéant



Avantages liés
au programme
tel que le logement

VOTRE CONTRAT

Votre lieu de domicile¹ en tant que membre du personnel mobile détermine le lieu où votre contrat est établi, ce qui a une incidence sur vos avantages sociaux et votre impôt sur le revenu.

QUEL BUREAU ÉTABLIRA VOTRE CONTRAT ?

Aujourd'hui, la majorité du personnel mobile est employée par l'« International Contracting Office » (ICO), au sein de MSF International. Si cela est votre cas, vous recevrez un contrat de travail régi par le droit suisse. Dans le cadre d'un contrat ICO, MSF ne prélève pas d'impôt sur le revenu en Suisse et ne cotise pas aux systèmes de protection sociale suisses, le personnel mobile employé par l'ICO n'étant pas résident en Suisse.

S'il existe une entité de MSF habilitée à recruter du personnel mobile dans votre pays de domicile, vous recevrez un contrat de travail de cette entité. MSF verse les cotisations légales requises aux systèmes de protection sociale et prélève l'impôt sur le revenu lorsque la législation l'exige. A ce jour, des entités de MSF dans 19 pays emploient du personnel mobile.²

Que vous signiez un contrat avec l'ICO ou avec l'entité contractante de votre pays de domicile, vous serez détaché(e) auprès d'une Direction Opérationnelle (DO) pour une affectation gérée par celle-ci.

QUEL IMPACT SUR L'OCTROI DES AVANTAGES SOCIAUX ?

Si vous êtes sous contrat avec l'« International Contracting Office » (ICO), les avantages sociaux sont fournis par le biais de régimes privés ou d'une couverture directe, à hauteur des montants définis dans les politiques globales de MSF, lorsqu'elles existent.

Si vous êtes sous contrat avec une entité contractante de votre pays de domicile, MSF verse les cotisations légales requises aux systèmes sociaux lorsqu'ils existent. Les avantages sociaux sont fournis en complément de ces systèmes, à hauteur du niveau prévu par les politiques globales, notamment en matière de congés.

Dans les deux cas, la rémunération et les avantages sociaux sont déterminés conformément à la même politique de rémunération du personnel mobile décrite dans ce guide.

QUEL EST VOTRE LIEU DE DOMICILE ?

Chez MSF, votre lieu de domicile détermine le lieu d'émission de votre contrat, vos avantages sociaux (le cas échéant, qui seront liés à votre régime de sécurité sociale d'origine et à votre contrat), ainsi que votre base d'attache pour les déplacements. Il est défini comme le pays qui constitue le centre de vos intérêts vitaux personnels. Bien que le domicile et la résidence d'une personne se situent généralement au même endroit, et que ces deux termes soient souvent utilisés comme s'ils avaient la même signification, ils ne sont pas synonymes. Une personne peut avoir deux lieux de résidence, mais un seul domicile. Il s'agit généralement du pays où vous avez choisi de vivre de manière plus permanente.

De nombreux facteurs contribuent à définir votre domicile, notamment le lieu où vous payez vos impôts, où vous possédez ou louez un logement à long terme, où vous êtes légalement autorisé à travailler, où se trouve votre famille à charge, où vous souhaiteriez être rapatrié en cas d'évacuation médicale, où vous êtes inscrit sur les listes électorales ou encore où se trouvent vos comptes bancaires. Votre lieu de domicile sera défini avant que vous ne signiez votre premier contrat avec MSF.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

Vous devez vous conformer à la législation relative à la déclaration et au paiement de l'impôt sur le revenu dans votre pays de domicile. **Il vous incombe** de le faire. Ces obligations varient d'un pays à l'autre. Comme mentionné ci-dessus, si vous êtes sous contrat avec une entité contractante dans votre pays de domicile, MSF prélèvera l'impôt sur le revenu sur votre salaire lorsque la loi l'exige. Bien que cela ne s'applique pas au personnel mobile sous contrat ICO, celui-ci reste tenu de comprendre et de se conformer aux obligations fiscales dans son pays de domicile.

MSF protège son personnel contre la double imposition dans les pays de programme. Pour ce faire, MSF s'efforce de négocier systématiquement des exonérations fiscales au nom du personnel mobile, ces exonérations étant toujours subordonnées au respect par ce personnel de ses obligations fiscales dans son pays de domicile.

Remarque : MSF étudie actuellement différentes options pour réduire les risques liés à l'impôt sur le revenu. Il s'agit d'un sujet très complexe qui devrait prendre un certain temps et qui pourrait, à l'avenir, avoir une incidence sur la manière dont les obligations de déclaration de l'impôt sur le revenu sont remplies.

¹ Votre lieu de domicile peut changer si vous transférez durablement le centre de vos intérêts personnels dans un autre pays. Cela peut avoir un impact sur votre contrat. En général, ce type de changement intervient entre deux affectations.

² MSF dispose d'entités contractantes dans les pays suivants : Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, France, Allemagne, Grèce, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Corée du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni et États-Unis.



VOTRE RÉMUNÉRATION

©Thomas Cytrynowicz

À SAVOIR



La même grille salariale mobile s'applique à tous les membres du personnel mobile. Votre niveau de fonction détermine votre niveau de salaire.



Le système de rémunération individuelle détermine votre échelon salarial. Il prend en compte à la fois le *Temps travaillé au sein de MSF* et l'*Expérience externe pertinente* (évaluée pour les niveaux de fonction aux niveaux 15 GGF et supérieurs³).

³ Le Cadre global de classification des emplois (GGF) repose sur la méthodologie Korn Ferry Hay et sert à classer toutes les fonctions (postes) au sein de MSF et de leur attribuer un niveau de fonction.

VOTRE RÉMUNÉRATION

Les salaires de MSF sont fixés de manière à refléter notre identité humanitaire, tout en s’efforçant de reconnaître le haut niveau d’expertise professionnelle que vous apportez à notre organisation en tant que membre du personnel mobile.

Pour établir la grille salariale mobile, MSF utilise les données relatives au segment européen du marché des ONG internationales fournies par l’unité de benchmarking de MSF.

Le montant exact de votre salaire vous sera communiqué par votre entité contractante (voir page 5) avant la signature de votre contrat.

GRILLE SALARIALE MOBILE ET RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE

Quel que soit votre lieu d’affectation, la Direction Opérationnelle pour laquelle vous travaillez et votre section contractante, la même grille salariale mobile s’applique à l’ensemble du personnel mobile de MSF. Cette grille définit votre salaire.

La grille salariale mobile comporte huit niveaux de salaire, chacun comprenant un salaire d’entrée et dix échelons salariaux possibles.

Votre salaire dépend de :

- Votre fonction (qui détermine votre niveau de salaire dans la grille)
- Votre expérience antérieure, soit évaluée au titre de *l’Expérience externe pertinente*, soit acquise lors du *Temps travaillé au sein de MSF* (qui détermine votre échelon salarial dans le niveau)

Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	Rémunération individuelle										
		+2%			+10%						+20%	
		Salaire d'entrée	Ech. 1	Ech. 2	Ech. 3	Ech. 4	Ech. 5	Ech. 6	Ech. 7	Ech. 8	Ech. 9	Ech. 10
Niveau GGF ³	Niveau de salaire											
20	8	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
19	7	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
18	6	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
17	5	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
16	4	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
15	3	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
14	2	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€
10 to 13	1	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€

Vous trouverez les montants actuels de la grille salariale mobile en annexe. Les salaires sont fixés en euros et convertis dans la devise de paiement de votre entité contractante à chaque révision salariale. Ils ne sont pas négociables et s’appliquent de la même manière à tout le personnel mobile.

³ Le Cadre global de classification des emplois (GGF) repose sur la méthodologie Korn Ferry Hay et sert à classer toutes les fonctions (postes) au sein de MSF et de leur attribuer un niveau de fonction.

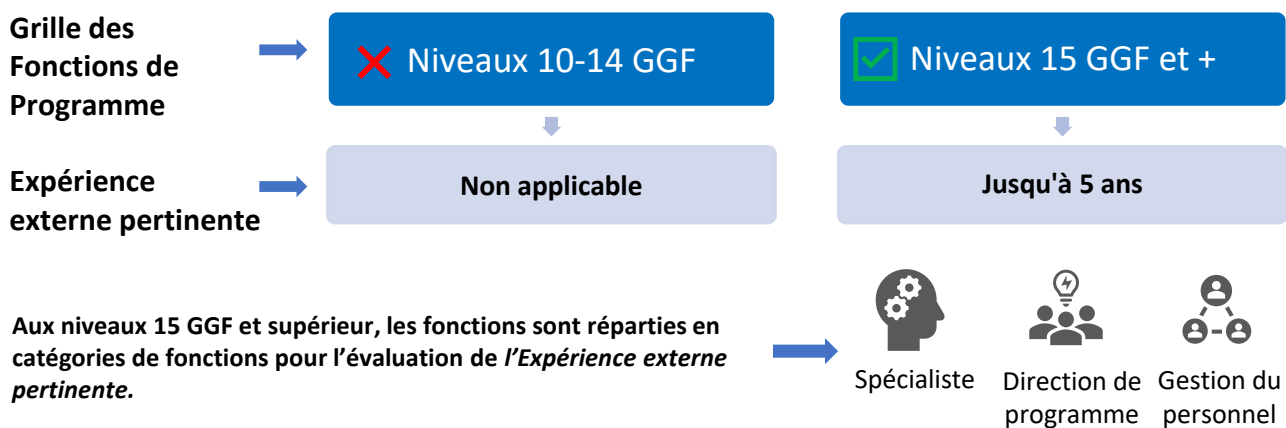
COMMENT VOTRE EXPÉRIENCE EST PRISE EN COMPTE **LORSQUE VOUS REJOIGNEZ MSF?**

Votre échelon salarial de départ dépend de votre expérience antérieure, qu'elle soit :

- Interne à MSF, calculée en fonction du *Temps travaillé au sein de MSF*, et/ou,
- Externe, quel que soit le secteur dans lequel elle a été acquise, si considérée pertinente pour le poste que vous occuperez au sein de MSF, évaluée au titre de *l'Expérience externe pertinente*.

Rémunération individuelle : *Expérience externe pertinente...*

Il est important de comprendre que *l'Expérience externe pertinente* n'est prise en compte que pour les postes classés minimum au niveau 15 GGF. La grande majorité du personnel mobile occupe des postes à ces niveaux. Elle est également plafonnée à cinq échelons salariaux (ou années d'expérience).



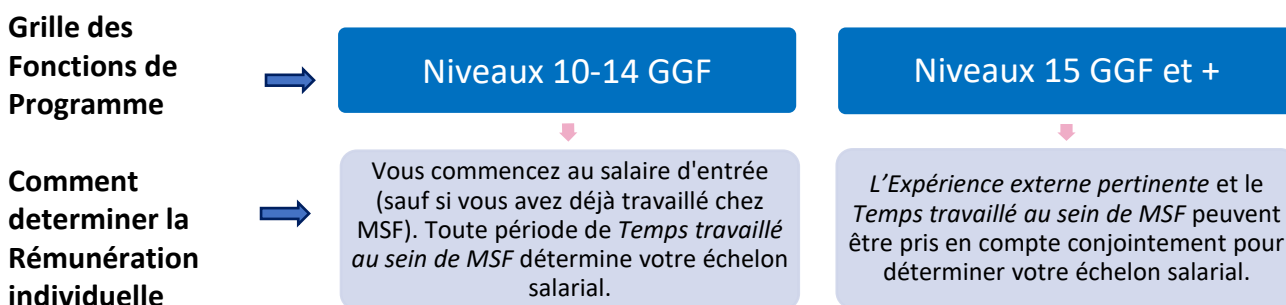
Votre expérience professionnelle antérieure acquise en dehors de MSF est évaluée selon les cinq dimensions de la catégorie de fonction de votre poste. Pour être considérée comme pertinente, elle doit répondre à trois de ces dimensions. L'évaluation se fonde sur les informations fournies dans votre formulaire d'expérience professionnelle, votre CV et lors de votre entretien.

... et/ou *Temps travaillé au sein de MSF* ...

MSF valorise le temps travaillé au sein de l'organisation, en raison des connaissances acquises sur MSF et ses opérations, ainsi que de votre engagement.

Quel que soit votre poste, chaque période de 12 mois d'expérience au sein de MSF vous permet de passer à l'échelon suivant de votre niveau salarial. Le *Temps travaillé au sein de MSF* est plafonné au dernier échelon du niveau salarial (dixième échelon).

... déterminent votre échelon salarial :



COMMENT VOTRE EXPÉRIENCE EST PRISE EN COMPTE **LORSQUE VOUS REJOIGNEZ MSF?**

Votre échelon salarial en pratique :

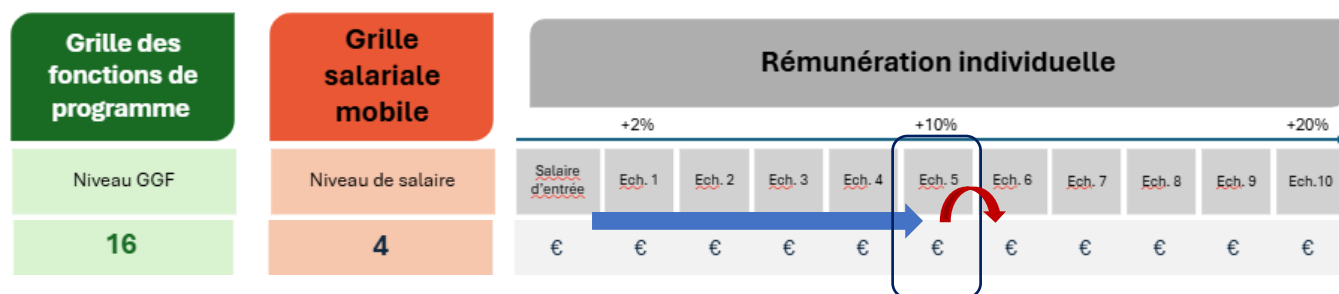
Le personnel mobile est **généralement** recruté à des postes de niveau 10 GGF ou supérieur dans la grille des fonctions de programme.



➡ Lorsque vous rejoignez MSF pour la première fois et occupez un poste de niveau 15 GGF ou supérieur, votre expérience externe est évaluée afin de déterminer sa pertinence pour le poste. Toute *Expérience externe pertinente* ainsi reconnue donne droit à un échelon par année complète d'expérience, dans la limite de cinq échelons.

➡ Quel que soit votre échelon d'entrée, vous progresserez ensuite d'un échelon pour chaque année complète supplémentaire de travail au sein de MSF.

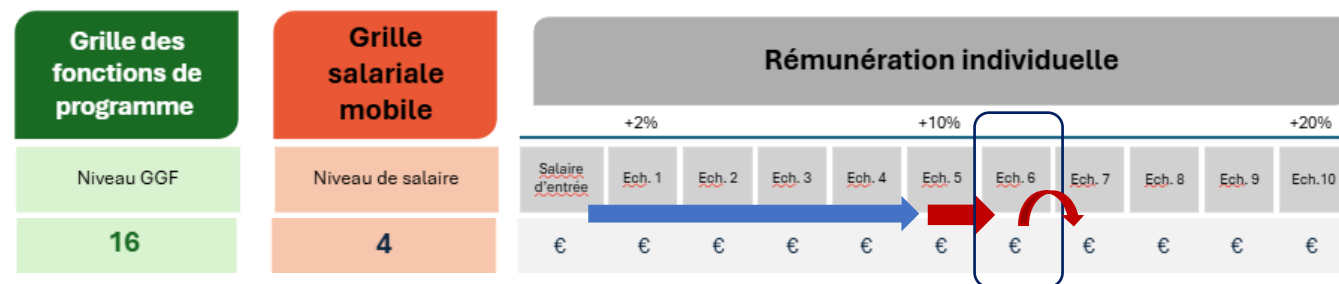
Dans l'exemple ci-dessous, 5 années d'*Expérience externe pertinente* ont été reconnues :



➡ Si vous avez déjà travaillé pour MSF par le passé, cette expérience sera également prise en compte au titre du *Temps travaillé au sein de MSF*. Une année complète de travail correspond à un échelon. Cette composante s'ajoute à toute *Expérience externe pertinente* reconnue pour déterminer votre échelon salarial, dans la limite de dix échelons.

➡ Quel que soit votre échelon d'entrée, vous progresserez ensuite d'un échelon pour chaque année complète supplémentaire de travail au sein de MSF.

Dans l'exemple ci-dessous, 5 années d'*Expérience externe pertinente* ont été reconnues et 1 année de *Temps travaillé au sein de MSF* est prise en compte :



EVOLUTION POSSIBLE DE VOTRE RÉMUNÉRATION

Votre rémunération peut évoluer de différentes façons au cours de votre parcours chez MSF.

TEMPS TRAVAILLÉ AU SEIN DE MSF

Quel que soit votre poste, chaque période de 12 mois d'expérience au sein de MSF vous permet de passer à l'échelon suivant de votre niveau salarial, soit une augmentation de 2 % du salaire d'entrée de votre poste actuel. Le *Temps travaillé au sein de MSF* est plafonné au dernier échelon du niveau salarial (dixième échelon).⁴

EXPÉRIENCE EXTERNE PERTINENTE

Vous pouvez obtenir des échelons supplémentaires grâce à votre expérience professionnelle externe reconnue comme pertinente pour votre poste actuel. Si vous quittez MSF puis revenez plus tard en tant que membre du personnel mobile, l'expérience acquise entre-temps peut également donner droit à des échelons si elle est jugée pertinente pour la catégorie de fonction du poste occupé (Spécialiste, Gestion de personnel ou Direction de programme), dans la limite de cinq années ou échelons.

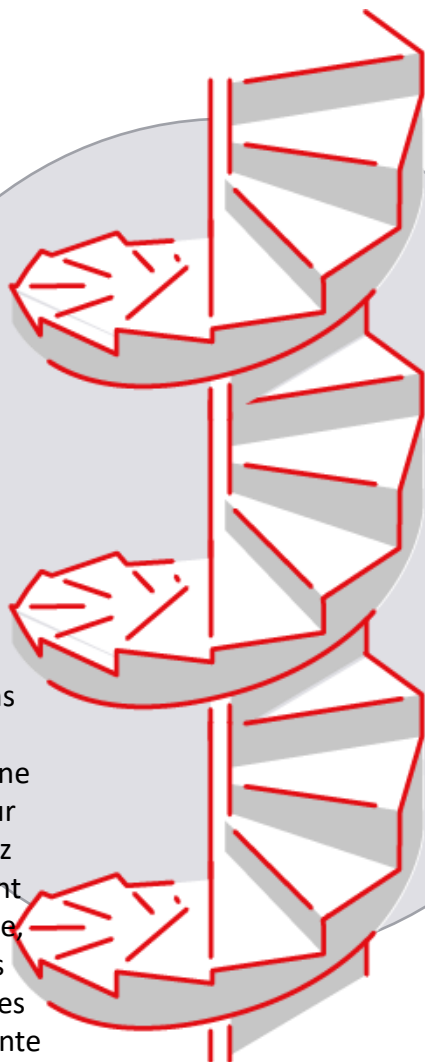
L'Expérience externe pertinente s'ajoute au *Temps travaillé au sein de MSF* jusqu'à atteindre un maximum de dix années (ou échelons).

RESPONSABILITÉS ACCRUES

Au cours de votre parcours professionnel, vous pourrez accéder à des postes comportant davantage de responsabilités et, souvent, un salaire plus élevé. En cas de mobilité verticale vers une autre fonction, votre échelon salarial dans la grille peut être ajusté si votre expérience externe antérieure n'est pas reconnue comme pertinente pour ce nouveau poste. Les échelons acquis au titre du *Temps travaillé au sein de MSF* sont conservés et continuent de s'accumuler, quel que soit votre poste au sein du mouvement, jusqu'au maximum de dix échelons.

MAINTENANCE DU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

MSF compare régulièrement ses salaires à ceux des organisations non gouvernementales internationales (ONGI). Sa stratégie salariale vise la médiane du segment européen du marché des ONGI. Sur cette base et en tenant compte d'autres facteurs, MSF décide s'il convient d'ajuster la grille salariale mobile. Les taux de change des sections contractantes versant les salaires dans une autre devise que l'euro sont également examinés à la même fréquence.

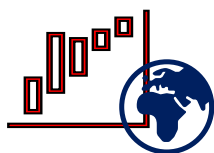


⁴ Bien que la rémunération individuelle comporte deux composantes – *Temps travaillé au sein de MSF* et *Expérience externe pertinente* – une fois que vous avez pris vos fonctions, votre expérience externe n'est plus réévaluée une fois en poste, sauf en cas de changement vers une autre catégorie de fonction. Votre rémunération évolue donc uniquement par le *Temps travaillé au sein de MSF*, la maintenance du système de rémunération ou l'accès à un poste à responsabilités accrues.



©Anna SCHÖNHOFER/MSF

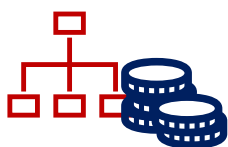
À SAVOIR



Il existe une grille des fonctions de programme (PFG) unique pour l'ensemble des postes de programme au sein de MSF, qu'ils soient occupés par du personnel mobile ou par du personnel basé dans le pays.



La grille des fonctions est distincte de la grille salariale.



Cependant, la grille des fonctions est directement liée à la grille salariale: le niveau salarial d'un poste dépend de son niveau de fonction

LA GRILLE DES FONCTIONS DE PROGRAMME ET SON LIEN AVEC VOTRE RÉMUNÉRATION

Chez MSF, tous les postes – du gardien·ne au ou à la directeur·rice général·e – sont évalués à l’aide d’un outil appelé Cadre global de classification des emplois (“Global Grading Framework” - GGF). Ce processus permet d’assurer une évaluation et une classification cohérentes des fonctions au sein de l’organisation.

L’ensemble des programmes de MSF utilise un référentiel commun de fonctions, évaluées avec le GGF et positionnées dans la Grille des fonctions de programme (PFG). La PFG s’applique à tous les postes de programme au sein de MSF, qu’ils soient occupés par du personnel mobile ou du personnel basé dans le pays

GRILLE DES FONCTIONS DE PROGRAMME (PFG)		GRILLE SALARIALE MOBILE
EXEMPLES DE FONCTIONS	NIVEAU GGF	NIVEAU DE SALAIRE
Directeur.rice des programmes	20	8
Coordinateur.rice medical.e	19	7
Coordinateur.rice Logistique, RH, Finances, de projet	18	6
Coordinateur.rice medical.e de projet	17	5
Médecin spécialisé, Responsable des activités médicales, Responsable d’équipe log	16	4
Médecin, Responsable finance, RH projet	15	3
Sage-femme, Spécialiste logistique, Infirmier.ère superviseur.euse, Psychologue	14	2
Superviseur.euse laboratoire ou pharmacie, Assistant.e coordinateur.rice medical.e	13	1
Superviseur.euse systeme informatique et communication (ICT)	12	
Travailleur.euse social.e, technicien.ne biomedical.e.	11	
Médiateur interculturel	10	

La grille des fonctions du programme (PFG) illustre la relation entre les différentes fonctions. Elle est distincte de la grille salariale mobile de MSF, mais les deux systèmes sont directement liés : le niveau de salaire d’un poste dépend de son niveau de fonction GGF. La grille salariale mobile comporte huit niveaux de salaire issus des niveaux de la PFG, comme illustré dans le tableau ci-dessus. Les niveaux de fonction 10 à 13 sont regroupés en un même niveau de salaire, car ils sont moins fréquemment utilisés pour les affectations du personnel mobile.

La grille des fonctions de programme garantit une classification cohérente des fonctions dans les différents domaines dans lesquels le personnel mobile peut être amené à travailler, notamment :



Opérations



Médical



Ressources Humaines



Finances



Communication



Logistique et approvisionnement



©Nasir Ghafoor/MSF

VOS AVANTAGES SOCIAUX

À SAVOIR



MSF propose un ensemble complet d'avantages sociaux, qui constitue une composante importante de votre package global et vise à répondre à vos besoins avant, pendant et après votre engagement auprès de MSF.



La politique de rémunération du personnel mobile définit un socle minimal d'avantages sociaux applicable à toutes et tous. En complément, les prestations offertes par les systèmes nationaux de protection sociale varient selon la section contractante.



Des packages spéciaux sont proposés aux membres du personnel mobile qui s'engagent pour des périodes plus longues.



Certains avantages sociaux visent à faciliter les affectations en famille, ainsi qu'à soutenir les membres du personnel dont la famille reste dans leur pays de domicile.



AVANTAGES SOCIAUX LIÉS AU CONTRAT



CONGÉS

Congés payés : selon votre type de contrat (voir la section packages spéciaux ci-dessous).

Jours fériés : les jours fériés légaux dans le pays d'affectation s'appliquent aussi bien au personnel mobile qu'au personnel basé dans le pays.

Congés circonstanciels : conformément à la politique globale (des exceptions liées aux exigences légales de la section contractante peuvent s'appliquer) :

Congé pour décès : 3 jours ouvrés payés en cas de décès d'un membre de la famille (liste exhaustive incluse dans la politique globale)

Congé pour mariage du membre du personnel : 3 jours ouvrés payés

Congé pour mariage d'un enfant du membre du personnel : 1 jour ouvré payé

Congés personnels : maximum 3 jours ouvrés par année pour des situations personnelles exceptionnelles et/ou imprévues devant être réglées pendant les heures de travail.

En raison de la nature de leur engagement au sein de l'organisation (missions hors de leur lieu de domicile), pour le personnel mobile :

- les jours de congés personnels peuvent être utilisés en cas de déplacement lié à un congé de deuil ou à la maladie grave d'un membre de la famille.
- dans ces situations, MSF prend également en charge le coût du billet de retour vers le pays de domicile.

Congés parentaux

- **Congé de naissance** : au minimum 2 semaines de congés payés prénatal et 18 semaines postnatal (ou plus, selon les dispositions légales applicables à la section contractante)
- **Congé de coparentalité** : 2 semaines rémunérées pour les membres du personnel dont la partenaire accouche
- **Congé d'adoption** : 8 semaines rémunérées pour le personnel adoptant un enfant, ou 14 semaines pour les familles monoparentales ou si les deux parents travaillent pour MSF



ASSURANCES

Couverture médicale complète

Invalidité de courte et de longue durée

Assurance vie

Assurance décès et mutilation accidentels

Couverture en cas de **perte ou vol de bagages**/effets personnels

Évacuation médicale/rapatriement

Responsabilité civile professionnelle



RETRAITE

L'accompagnement du personnel dans la préparation de la retraite fait partie des avantages sociaux proposés par MSF. Selon votre section contractante, cela peut prendre la forme de cotisations aux régimes nationaux de retraite de la sécurité sociale ou à des régimes de retraite privés. Le personnel mobile sous contrat avec l'ICO est affilié au régime international d'épargne-retraite de MSF, auquel MSF cotise, le personnel ayant la possibilité d'effectuer des cotisations volontaires.

AUTRES DISPOSITIONS

MSF prend également en charge certains aspects liés à votre déplacement et à votre bien-être, notamment :

- Un bilan de santé avant le départ et les vaccinations recommandées pour le pays d'affectation
- Les visas et permis de travail requis
- Le transport aller-retour vers le pays d'affectation
- Des briefings avant votre départ en affectation
- Un accompagnement psychosocial pendant et après l'affectation
- Un débriefing, ainsi que la possibilité d'un accompagnement personnalisé en matière de développement de carrière et d'opportunités de formation pour vous préparer à de futures missions avec MSF.



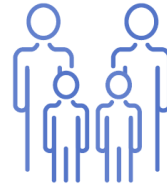
AVANTAGES SOCIAUX LIÉS AU PROGRAMME



LOGEMENT

Hébergement : MSF met à disposition des logements simples et sécurisés. Dans la plupart des cas, vous serez logé avec vos collègues de MSF ; toutefois, l'organisation dépend du pays de programme. La vie en communauté pouvant être difficile sur de longues périodes, des logements individuels peuvent être mis à disposition des coordinateur·rices engagé·es sur des affectations de longue durée dans certains contextes.

Les charges sont prises en charge par MSF (ainsi que l'entretien ménagé dans la plupart des contextes)



AFFECTATIONS EN FAMILLE

Lorsque les conditions de sécurité le permettent, MSF peut autoriser les personnes à charge à accompagner le personnel mobile lors des affectations dans les pays de programmes. Cette possibilité concerne généralement les membres du personnel en affectation de longue durée et/ou occupant des postes de coordination, sous réserve de l'approbation des Directions Opérationnelles (OD).

Lorsque MSF accepte d'accompagner votre famille dans le cadre de votre affectation, certains avantages sociaux peuvent être accordés afin de faciliter cette situation, notamment :

- Un **logement** individuel, lorsque cela est possible
- Une contribution aux **frais de scolarité ou de garde d'enfants**
- Une couverture d'**assurance** incluant les frais médicaux et l'évacuation
- Les **visas, billets d'avion aller-retour et vaccinations**. Des billets d'avion supplémentaires pour permettre des visites dans le pays de domicile et le retour vers le pays d'affectation, selon la durée de l'affectation.

LES DIFFÉRENTS PACKAGES

Différents packages d'avantages sociaux sont proposés aux membres du personnel qui s'engagent auprès de MSF sur des périodes plus longues. Certains de ces packages nécessitent une expérience préalable au sein de MSF. N'hésitez pas à contacter votre gestionnaire de carrière ou votre référent·e RH si vous souhaitez en savoir plus.

PACKAGE STANDARD



« INTER-MISSIONS »

Engagements par affectation (d'une durée inférieure à 12 mois)

Congés payés

25 jours ouvrés de congés payés par année⁶

Franchise bagages

20 kg

PACKAGE D'EXTENSION « INTER-MISSIONS »

Billet aller-retour supplémentaire vers votre pays de domicile

Un billet aller-retour supplémentaire vers votre pays d'origine si vous prolongez votre contrat à 12 mois ou plus. (Pour les contrats de moins de 12 mois, aucun billet supplémentaire vers votre pays d'origine n'est accordé pendant cette période).

PLUS : AVANTAGES SOCIAUX LIÉS AU CONTRAT ET AU PROGRAMME⁸

PACKAGE SPÉCIAL



AFFECTATION DE LONGUE DURÉE (LTA)

Pour les membres du personnel s'engageant dès le départ pour une durée de 12 mois ou plus sur une même affectation

Congés payés⁷

- **Engagement LTA de 12 à 23 mois** : 30 jours par année (au prorata, par exemple 45 jours de congé payés sur une période de 18 mois)
- **Engagement LTA de 24 mois ou plus** : 35 jours par année (au prorata, par exemple 70 jours de congé payés pour un engagement de 24 mois, 87,5 jours de congé pour un engagement de 30 mois)

Franchise bagages

40 kg

Allocation pour enfant à domicile

Aide financière pour les enfants à charge restés dans votre pays de domicile, sous la forme d'un montant par enfant (plafonné à 3) versé mensuellement avec votre salaire

Billet aller-retour supplémentaire vers votre pays de domicile

Un voyage aller-retour vers votre pays de domicile tous les six mois lorsque vous êtes en affectation sans personne à charge ni partenaire vous accompagnant.

PLUS : AVANTAGES SOCIAUX LIÉS AU CONTRAT ET AU PROGRAMME⁸

^{6&7} Chaque affectation étant unique, chacune dispose de sa propre politique concernant les modalités et les lieux de prise de congés. Dans la mesure du possible, il est recommandé aux membres du personnel mobile de prendre au moins une semaine de congé tous les trois mois.

⁸ Voir pages 14 et 15

PACKAGE SPÉCIAL



"VOCATIONNERS"

Pour les membres du personnel s'engageant dès le départ pour une durée de trois à cinq ans (sur invitation), dans le cadre de plusieurs affectations

Congés payés

45 jours ouvrés de congés payés par année

Franchise bagages

40 kg (en cas d'affectations d'une durée de 12 mois ou plus)

Allocation pour enfant à domicile

Aide financière pour les enfants à charge restés dans votre pays de domicile, sous la forme d'un montant par enfant (plafonné à 3) versé mensuellement avec votre salaire

Billet aller-retour supplémentaire vers votre pays de domicile

Un voyage aller-retour vers votre pays de domicile tous les six mois lorsque vous êtes en affectation sans personne à charge ni partenaire vous accompagnant. Si vous avez des enfants de moins de 18 ans restés dans votre pays de domicile, vous pouvez avoir droit à un aller-retour tous les trois mois pendant la durée de votre affectation.

Prime de fin de contrat

Prime versée à l'issue du contrat : 4,5 mois de salaire après trois ans d'engagement, puis 3 mois de salaire supplémentaires après deux années additionnelles

PLUS : AVANTAGES SOCIAUX LIÉS AU CONTRAT ET AU PROGRAMME⁹

PACKAGE SPÉCIAL



ÉQUIPE D'URGENCE (ET)

Pour les membres du personnel s'engageant dès le départ pour une durée de 12 mois ou plus sur une même affectation

Congés payés

45 jours ouvrés de congés par an¹⁰

Franchise bagages

20 kg

Allocation pour enfant à domicile

Aide financière pour les enfants à charge restés dans votre pays de domicile, sous la forme d'un montant par enfant (plafonné à 3) versé mensuellement avec votre salaire

Retours supplémentaires au pays de domicile

Au moins un aller-retour dans le pays de domicile au cours de la période de 12 mois (ce nombre peut toutefois être supérieur, en fonction de la durée de chaque affectation, des besoins du pays de programme, des contraintes liées aux visas, du pays de domicile de la personne, etc.

Prime de fin de contrat

Une prime de fin de contrat équivalente à 1,5 mois de salaire, versée à l'issue du contrat de 12 mois

PLUS : AVANTAGES SOCIAUX LIÉS AU CONTRAT ET AU PROGRAMME⁹

⁹ voir pages 14 et 15

¹⁰ Les projets d'urgence sont particulièrement intenses, notamment dans leur phase initiale. Comme dans les autres contextes, ces projets disposent de leurs propres règles concernant les modalités et les lieux de prise de congés. Toutefois, les affectations y étant généralement plus courtes, les possibilités de congé et de déplacement pour le personnel mobile y sont plus limitées. Pour les membres des équipes d'urgence (ET), les congés payés seront le plus souvent pris entre deux affectations.



Vous avez encore des questions ?

Contactez votre section contractante¹¹ ou votre Direction opérationnelle (OD) pour savoir à qui vous adresser :

<https://www.msf.org/irp2-staff/contacts>

¹¹ c'est-à-dire le bureau MSF qui émet votre contrat ou l'ICO.



ANNEXE 1 : ÉTUDES DE CAS

ÉTUDE DE CAS 1



Paola est une membre du personnel mobile originaire d'Italie qui va débiter une affectation de 12 mois à Bangui, en République Centrafricaine (RCA), dans le cadre d'un package spécial "affectation de longue durée (LTA)" en tant que coordinatrice médicale.

Elle a un enfant qui ne l'accompagne pas lors de cette affectation. Au début de son contrat en RCA, elle totalise dix ans d'expérience au sein de MSF dans les programmes et cinq ans d'expérience en tant que coordinatrice de programme au sein d'une autre ONG internationale.

Niveau de salaire

Paola sera positionnée au niveau de salaire correspondant au niveau GGF ¹² de sa fonction. Dans la grille des fonctions de programme (PFG), la fonction de coordinatrice médicale est classée au niveau 19 GGF. Dans la grille salariale mobile, les fonctions de niveau 19 correspondent au niveau de salaire 7.

Rémunération individuelle

Type d'expérience et durée

10 ans chez MSF

5 ans d'expérience externe hors MSF

Expérience prise en compte pour la rémunération individuelle

10 ans de *Temps travaillée au sein de MSF*

Son expérience externe aurait pu être reconnue comme pertinente, mais aucune évaluation n'est nécessaire dans son cas car elle a déjà atteint l'échelon maximal grâce à son expérience au sein de MSF.

10 années d'expérience reconnues au total = échelon 10 du niveau de salaire 7

Voir les pages 7 et 8 de ce guide pour plus d'explications

Contrat

Paola sera employée sous contrat par MSF Italie.

Avantages sociaux

Liés au programme

Logement

Entièrement pris en charge par MSF

Allocation pour enfant à domicile

Calculée pour un enfant

Liés au contrat

- Assurances internationales
- Retraite (via les prestations légales)
- Autres prestations légales
- La politique globale en matière de congés s'applique, sauf si les congés légaux en Italie sont plus avantageux

¹² Le cadre global de classification des emplois (GGF) repose sur la méthodologie Korn Ferry Hay et sert à classer toutes les fonctions (postes) au sein de MSF et de leur attribuer un niveau fonctionnel.

ÉTUDE DE CAS 2



Jacques est un membre du personnel mobile originaire de la République Démocratique du Congo (RDC) qui va débiter une affectation de 6 mois à Malakal, au Soudan du Sud, au sein de OCBA en tant que médecin.

Au début de son affectation au Soudan du Sud, il aura déjà une année d'expérience complète au sein de MSF en tant que membre du personnel mobile et six années d'expérience en tant que médecin en RDC et au sein d'une autre ONG internationale.

Niveau de salaire

Jacques sera positionné au niveau de salaire correspondant au niveau GGF de sa fonction. Dans la grille des fonctions de programme (PFG), la fonction de médecin est classée au niveau 15 GGF. Dans la grille salariale mobile, les fonctions de niveau 15 correspondent au niveau de salaire 3.

Rémunération individuelle

Type d'expérience et durée

1 an chez MSF

6 ans d'expérience externe hors MSF

Expérience prise en compte pour la rémunération individuelle

1 an de *Temps travaillé au sein de MSF*

5 ans d'*Expérience externe pertinente*. L'ensemble de son expérience externe est reconnue comme pertinente, mais seuls 5 ans seront pris en compte en raison du plafond fixé.

6 années d'expérience reconnues au total = échelon 6 du niveau de salaire 3

Pour plus d'explications, voir les pages 7 et 8 de ce guide

Contrat

Jacques sera employé sous contrat par l'International Contracting Office (ICO).

Avantages sociaux

Liés au programme

Logement

Entièrement pris en charge par MSF

Liés au contrat

- Assurances internationales
- Retraite (via le plan d'épargne-retraite international proposé par United Pension)
- La politique globale en matière de congés s'applique

ÉTUDE DE CAS 3



Vera est une membre du personnel mobile originaire du Canada qui va débiter une affectation de 12 mois à Addis-Abeba, en Éthiopie, en tant que responsable de l'administration du personnel (PAM).

Au début de son affectation en Éthiopie, elle justifie de trois ans d'expérience en gestion administrative dans le secteur privé.

Niveau de salaire

Vera sera positionnée au niveau de salaire correspondant au niveau GGF de sa fonction. Dans la grille des fonctions de programme (PFG), la fonction de responsable de l'administration du personnel est classée au niveau 16 GGF. Dans la grille salariale mobile, les fonctions de niveau 16 correspondent au niveau de salaire 4.

Rémunération individuelle

Type et durée de l'expérience

3 ans d'expérience externe hors MSF

Expérience prise en compte pour la rémunération individuelle

3 ans d'*Expérience externe pertinente*. L'ensemble de son expérience externe est reconnue comme pertinente et prise en compte.

3 années d'expérience reconnues au total = échelon 3 du niveau de salaire 4

Voir les pages 7 et 8 de ce guide pour plus d'explications

Contrat

Vera sera employée sous contrat par MSF Canada.

Avantages sociaux

Liés au programme

Logement

Entièrement pris en charge par MSF

Liés au contrat

- Assurances internationales
- Retraite (via les prestations légales et complétée conformément aux pratiques locales)
- Autres prestations légales
- La politique globale en matière de congés s'applique, sauf si les congés légaux au Canada sont plus avantageux

ÉTUDE DE CAS 4



Rami est un membre du personnel mobile originaire du Liban qui va débiter une affectation de 12 mois à Port-au-Prince, en Haïti, en tant que psychologue.

Au début de son affectation en Haïti, il justifie de cinq ans d'expérience en tant que psychologue, dont deux au sein de MSF en tant que membre du personnel mobile. Il a également travaillé pendant quatre ans en tant que membre du personnel basé dans le pays dans un bureau de MSF.

Niveau de salaire

Rami sera positionné au niveau de salaire correspondant au niveau GGF de sa fonction. Dans la grille des fonctions de programme (PFG), la fonction de psychologue est classée au niveau 14 GGF. Dans la grille salariale mobile, les fonctions de niveau 14 correspondent au niveau de salaire 2.

Rémunération individuelle

Type d'expérience et durée	Expérience prise en compte pour la rémunération individuelle
6 ans chez MSF	6 ans de <i>Temps travaillé au sein de MSF</i>
3 ans d'expérience externe hors MSF	Aucune de ses expériences externes n'est prise en compte au titre de <i>l'Expérience externe pertinente</i> , car la fonction de psychologue est inférieure au niveau 15 GGF.
6 années d'expérience reconnues au total = échelon 6 du niveau de salaire 2 <i>Pour plus d'explications, voir les pages 7 et 8 de ce guide</i>	

Contrat

Rami sera employé sous contrat par l'International Contracting Office (ICO).

Avantages sociaux

Liés au programme	
Logement	Entièrement pris en charge par MSF
Liés au contrat	- Assurances internationales - Retraite (via le plan d'épargne-retraite international proposé par United Pension) - La politique globale en matière de congés s'applique

ÉTUDE DE CAS 5



Elize est une membre du personnel mobile originaire d'Afrique du Sud qui va débiter une affectation de 12 mois à Qamishli, en Syrie, en tant que directrice des soins infirmiers.

Au début de son affectation en Syrie, elle totalise quatre ans d'expérience en tant que membre du personnel mobile chez MSF. Elle a également travaillé pendant deux ans supplémentaires en tant que responsable des soins infirmiers à 80 % dans un hôpital public de Johannesburg.

Niveau de salaire

Elize sera positionnée au niveau de salaire correspondant au niveau GGF de sa fonction. Dans la grille des fonctions de programme (PFG), la fonction de directrice des soins infirmiers est classée au niveau 16 GGF. Dans la grille salariale mobile, les fonctions de niveau 16 correspondent au niveau de salaire 4.

Rémunération individuelle

Type d'expérience et durée

4 ans chez MSF

2 ans d'expérience externe hors MSF

Expérience prise en compte pour la rémunération individuelle

4 ans de *Temps travaillé au sein de MSF*

2 ans d'*Expérience externe pertinente*. Toute son expérience externe est reconnue comme pertinente. L'expérience à temps partiel est comptabilisée comme du temps plein dans le cadre de la rémunération individuelle.

6 années d'expérience reconnues au total = échelon 6 du niveau de salaire 4

Pour plus d'explications, voir les pages 7 et 8 de ce guide

Contrat

Elize sera employé sous contrat par l'International Contracting Office" (ICO).

Avantages sociaux

Liés au programme

Logement

Entièrement pris en charge par MSF

Liés au contrat

- Assurances internationales
- Retraite (via le plan d'épargne-retraite international proposé par United Pension)
- La politique globale en matière de congés s'applique



ANNEXE 2 : GRILLES SALARIALES

VOTRE RÉMUNÉRATION

GRILLE SALARIALE MOBILE ET RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE

Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	EUR - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	65 000 €	66 300 €	67 600 €	68 900 €	70 200 €	71 500 €	72 800 €	74 100 €	75 400 €	76 700 €	78 000 €
19	7	57 000 €	58 140 €	59 280 €	60 420 €	61 560 €	62 700 €	63 840 €	64 980 €	66 120 €	67 260 €	68 400 €
18	6	50 000 €	51 000 €	52 000 €	53 000 €	54 000 €	55 000 €	56 000 €	57 000 €	58 000 €	59 000 €	60 000 €
17	5	43 500 €	44 370 €	45 240 €	46 110 €	46 980 €	47 850 €	48 720 €	49 590 €	50 460 €	51 330 €	52 200 €
16	4	38 000 €	38 760 €	39 520 €	40 280 €	41 040 €	41 800 €	42 560 €	43 320 €	44 080 €	44 840 €	45 600 €
15	3	33 500 €	34 170 €	34 840 €	35 510 €	36 180 €	36 850 €	37 520 €	38 190 €	38 860 €	39 530 €	40 200 €
14	2	29 250 €	29 835 €	30 420 €	31 005 €	31 590 €	32 175 €	32 760 €	33 345 €	33 930 €	34 515 €	35 100 €
10 à 13	1	25 500 €	26 010 €	26 520 €	27 030 €	27 540 €	28 050 €	28 560 €	29 070 €	29 580 €	30 090 €	30 600 €
Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	CHF - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	60 964	62 184	63 403	64 622	65 842	67 061	68 280	69 499	70 719	71 938	73 157
19	7	53 461	54 531	55 600	56 669	57 738	58 808	59 877	60 946	62 015	63 084	64 154
18	6	46 895	47 833	48 771	49 709	50 647	51 585	52 523	53 461	54 399	55 337	56 274
17	5	40 799	41 615	42 431	43 247	44 063	44 879	45 695	46 511	47 327	48 143	48 959
16	4	35 641	36 354	37 067	37 780	38 493	39 206	39 918	40 631	41 344	42 057	42 770
15	3	31 420	32 049	32 677	33 306	33 934	34 562	35 191	35 819	36 448	37 076	37 704
14	2	27 434	27 983	28 532	29 081	29 629	30 178	30 727	31 275	31 824	32 373	32 921
10 à 13	1	23 917	24 396	24 874	25 353	25 831	26 309	26 788	27 266	27 744	28 223	28 701
Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	GBP - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	54 880	55 978	57 076	58 173	59 271	60 368	61 466	62 564	63 661	64 759	65 856
19	7	48 126	49 089	50 052	51 014	51 977	52 939	53 902	54 864	55 827	56 789	57 752
18	6	42 215	43 060	43 904	44 748	45 593	46 437	47 281	48 126	48 970	49 814	50 658
17	5	36 728	37 463	38 198	38 932	39 667	40 401	41 136	41 870	42 605	43 340	44 074
16	4	32 084	32 726	33 368	34 010	34 651	35 293	35 935	36 576	37 218	37 860	38 501
15	3	28 285	28 851	29 417	29 983	30 548	31 114	31 680	32 245	32 811	33 377	33 942
14	2	24 696	25 190	25 684	26 178	26 672	27 166	27 660	28 154	28 648	29 142	29 636
10 à 13	1	21 530	21 961	22 392	22 822	23 253	23 683	24 114	24 545	24 975	25 406	25 836
Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	JPY - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	10 803 975	11 020 055	11 236 134	11 452 214	11 668 293	11 884 373	12 100 452	12 316 532	12 532 611	12 748 691	12 964 770
19	7	9 474 255	9 663 741	9 853 226	10 042 711	10 232 196	10 421 681	10 611 166	10 800 651	10 990 136	11 179 621	11 369 106
18	6	8 310 750	8 476 965	8 643 180	8 809 395	8 975 610	9 141 825	9 308 040	9 474 255	9 640 470	9 806 685	9 972 900
17	5	7 230 353	7 374 961	7 519 568	7 664 175	7 808 782	7 953 389	8 097 996	8 242 603	8 387 210	8 531 817	8 676 424
16	4	6 316 170	6 442 494	6 568 817	6 695 141	6 821 464	6 947 787	7 074 111	7 200 434	7 326 758	7 453 081	7 579 404
15	3	5 568 203	5 679 568	5 790 932	5 902 296	6 013 660	6 125 024	6 236 388	6 347 752	6 459 116	6 570 480	6 681 844
14	2	4 861 789	4 959 025	5 056 261	5 153 497	5 250 733	5 347 968	5 445 204	5 542 440	5 639 676	5 736 912	5 834 147
10 à 13	1	4 238 483	4 323 253	4 408 023	4 492 792	4 577 562	4 662 332	4 747 101	4 831 871	4 916 641	5 001 410	5 086 180
Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	CAD - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	101 355	103 383	105 410	107 437	109 464	111 491	113 518	115 545	117 572	119 599	121 626
19	7	88 881	90 659	92 437	94 214	95 992	97 770	99 547	101 325	103 102	104 880	106 658
18	6	77 965	79 525	81 084	82 643	84 203	85 762	87 321	88 881	90 440	91 999	93 558
17	5	67 830	69 187	70 544	71 900	73 257	74 613	75 970	77 327	78 683	80 040	81 396
16	4	59 254	60 440	61 625	62 810	63 995	65 180	66 365	67 550	68 735	69 920	71 105
15	3	52 237	53 282	54 327	55 372	56 416	57 461	58 506	59 551	60 595	61 640	62 685
14	2	45 610	46 523	47 435	48 347	49 259	50 171	51 084	51 996	52 908	53 820	54 732
10 à 13	1	39 763	40 559	41 354	42 149	42 945	43 740	44 535	45 330	46 126	46 921	47 716

¹¹ Les montants indiqués ci-dessus sont exprimés en brut annuel. Ils ne tiennent pas compte d'éventuels salaires minimaux légaux pouvant s'appliquer à certains membres du personnel en fonction du cadre juridique local de chaque section contractante. Pour connaître les montants exacts appliqués par une section contractante donnée et/ou le salaire applicable à une personne en particulier, veuillez contacter directement la section contractante concernée.

Page 26

VOTRE RÉMUNÉRATION

GRILLE SALARIALE MOBILE ET RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE

Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	DKK - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	485 017	494 718	504 418	514 119	523 819	533 519	543 220	552 920	562 620	572 321	582 021
19	7	425 323	433 830	442 336	450 843	459 349	467 856	476 362	484 869	493 375	501 882	510 388
18	6	373 090	380 552	388 014	395 476	402 938	410 399	417 861	425 323	432 785	440 247	447 708
17	5	324 589	331 081	337 573	344 065	350 557	357 048	363 540	370 032	376 524	383 016	389 507
16	4	283 549	289 220	294 891	300 562	306 233	311 904	317 575	323 246	328 917	334 588	340 259
15	3	249 971	254 971	259 970	264 970	269 969	274 969	279 968	284 967	289 967	294 966	299 966
14	2	218 258	222 624	226 989	231 354	235 719	240 084	244 449	248 815	253 180	257 545	261 910
10 à 13	1	190 276	194 082	197 888	201 693	205 499	209 304	213 110	216 915	220 721	224 526	228 332

Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	NOK - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	759 623	774 816	790 008	805 201	820 393	835 586	850 778	865 971	881 163	896 356	911 548
19	7	666 131	679 454	692 777	706 099	719 422	732 745	746 067	759 390	772 712	786 035	799 358
18	6	584 325	596 012	607 698	619 385	631 071	642 758	654 444	666 131	677 817	689 504	701 190
17	5	508 363	518 531	528 698	538 865	549 033	559 200	569 367	579 534	589 702	599 869	610 036
16	4	444 087	452 969	461 851	470 733	479 614	488 496	497 378	506 260	515 141	524 023	532 905
15	3	391 498	399 328	407 158	414 988	422 818	430 648	438 478	446 308	454 138	461 968	469 798
14	2	341 831	348 668	355 505	362 341	369 178	376 015	382 851	389 688	396 524	403 361	410 198
10 à 13	1	298 006	303 967	309 927	315 887	321 847	327 807	333 767	339 727	345 687	351 648	357 608

Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	SEK - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	723 769	738 245	752 720	767 196	781 671	796 146	810 622	825 097	839 573	854 048	868 523
19	7	634 690	647 384	660 078	672 772	685 466	698 159	710 853	723 547	736 241	748 935	761 628
18	6	556 745	567 880	579 015	590 150	601 285	612 420	623 555	634 690	645 825	656 960	668 094
17	5	484 369	494 057	503 744	513 432	523 119	532 806	542 494	552 181	561 869	571 556	581 243
16	4	423 127	431 590	440 053	448 515	456 978	465 440	473 903	482 365	490 828	499 290	507 753
15	3	373 020	380 481	387 941	395 402	402 862	410 322	417 783	425 243	432 704	440 164	447 624
14	2	325 696	332 210	338 724	345 238	351 752	358 266	364 780	371 294	377 808	384 322	390 836
10 à 13	1	283 940	289 619	295 298	300 977	306 656	312 334	318 013	323 692	329 371	335 050	340 728

Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	USD - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Niveau de salaire	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	72 352	73 800	75 247	76 694	78 141	79 588	81 035	82 482	83 929	85 376	86 823
19	7	63 447	64 716	65 985	67 254	68 523	69 792	71 061	72 330	73 599	74 868	76 137
18	6	55 655	56 769	57 882	58 995	60 108	61 221	62 334	63 447	64 560	65 673	66 786
17	5	48 420	49 389	50 357	51 326	52 294	53 262	54 231	55 199	56 168	57 136	58 104
16	4	42 298	43 144	43 990	44 836	45 682	46 528	47 374	48 220	49 066	49 912	50 758
15	3	37 289	38 035	38 781	39 527	40 273	41 018	41 764	42 510	43 256	44 002	44 747
14	2	32 559	33 211	33 862	34 513	35 164	35 815	36 467	37 118	37 769	38 420	39 071
10 à 13	1	28 385	28 953	29 521	30 089	30 656	31 224	31 792	32 359	32 927	33 495	34 062

Grille des fonctions de programme	Grille salariale mobile	AUD - RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE ¹¹										
Niveau GGF	Échelon salarial	Échelon 0	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Étape 5	Étape 6	Étape 7	Étape 8	Étape 9	Étape 10
20	8	112 619	114 872	117 124	119 377	121 629	123 881	126 134	128 386	130 639	132 891	135 143
19	7	98 759	100 735	102 710	104 685	106 660	108 635	110 611	112 586	114 561	116 536	118 511
18	6	86 630	88 363	90 096	91 828	93 561	95 293	97 026	98 759	100 491	102 224	103 956
17	5	75 369	76 877	78 384	79 892	81 399	82 906	84 414	85 921	87 429	88 936	90 443
16	4	65 839	67 156	68 473	69 790	71 107	72 423	73 740	75 057	76 374	77 691	79 007
15	3	58 043	59 204	60 365	61 526	62 687	63 848	65 009	66 170	67 330	68 491	69 652
14	2	50 679	51 693	52 707	53 720	54 734	55 747	56 761	57 775	58 788	59 802	60 815
10 à 13	1	44 182	45 066	45 950	46 833	47 717	48 601	49 484	50 368	51 252	52 135	53 019

¹¹ Les montants indiqués ci-dessus sont exprimés en brut annuel. Ils ne tiennent pas compte d'éventuels salaires minimaux légaux pouvant s'appliquer à certains membres du personnel en fonction du cadre juridique local de chaque section contractante. Pour connaître les montants exacts appliqués par une section contractante donnée et/ou le salaire applicable à une personne en particulier, veuillez contacter directement la section contractante concernée.